

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2010)
Heft: 1855

Artikel: L'UDC veut faire élire par le peuple des conseillers fédéraux au rabais : on peut être populiste et ne pas vouloir prendre de risque avec le peuple : Blocher prévoit de revenir au Conseil fédéral avec seulement un tiers des votants derrière lui

Autor: Brutsch, François

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009737>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

contribueraient à améliorer le fonctionnement des institutions et, parce qu'elles

rendraient ces dernières plus lisibles, renforceraient

également leur caractère démocratique.

L'UDC veut faire élire par le peuple des conseillers fédéraux au rabais

On peut être populiste et ne pas vouloir prendre de risque avec le peuple: Blocher prévoit de revenir au Conseil fédéral avec seulement un tiers des votants derrière lui

François Brutsch (1er février 2010)

Il y a une objection de principe à bousculer l'équilibre des institutions par l'élection populaire du Conseil fédéral (*article précédent*). Mais celles et ceux qui, au contraire, appellent de leurs voeux le changement et verraien avec faveur la «*nuit des longs couteaux*» remplacée par une campagne politique ouverte et loyale, dont ils attendent un meilleur gouvernement, n'ont rien à espérer de l'initiative populaire lancée par l'UDC.

Tous les cantons ont fini par remplacer la désignation parlementaire des membres du collège exécutif par l'élection par le peuple. La plupart ont choisi le système de l'élection majoritaire à deux tours: au premier, les candidats doivent recueillir les voix de la moitié des votants (+1) pour être élus, et un second tour à la majorité simple est organisé si tous les sièges n'ont pas été pourvus.

Bien trop simple et trop exigeant pour l'UDC: elle ne veut pas d'un système qui privilégie les candidatures de

rassemblement. Si elle renonce à prôner l'élection à la proportionnelle, qui sentirait par trop la combine en retirant la décision aux parlementaires pour la confisquer au profit des appareils de partis, elle recourt à une astuce. De surcroît masquée par une manipulation terminologique inexplicablement admise par la Chancellerie fédérale, chargée de la validation formelle du texte (le texte allemand est à peine moins trompeur).

Après avoir posé le principe «*Les candidats qui obtiennent la majorité absolue sont élus au premier tour*», l'initiative (art. 175 al. 4) prend la peine de définir ce qu'il faut entendre par là: surprise, ce n'est pas la moitié des bulletins valables + 1, mais la moitié des suffrages qui se sont portés sur tous les candidats divisés par le nombre de sièges à pourvoir (un système repris du canton de Berne). Sauf dans deux cas (l'élection partielle pour un seul siège et l'hypothèse fictive que tous les bulletins comportent 7 noms) ce n'est

pas une majorité absolue des votants mais un simple quorum qui est requis! Celui-ci est de l'ordre du tiers des votants, et plus la polarisation et la dispersion des candidatures sont grandes, plus le quorum s'abaisse.

C'est ce que démontre une simulation appliquant le «*quorum UDC*» aux trois dernières élections au Conseil d'Etat genevois: le résultat est, dans deux cas légèrement inférieur au quorum d'un tiers des votants en vigueur au bout du lac, et dans un cas à peine supérieur. Comme à Genève, donc, il est à prévoir que les membres de l'exécutif fédéral à la mode UDC seraient élus en un seul tour et au rabais, sans garantie qu'ils ont individuellement la confiance d'une réelle majorité de l'électorat (en 2001 Micheline Spoerri a été élue dès le premier tour avec moins de la moitié des voix; en 2005 ils étaient trois: Charles Beer, Mark Müller et Laurent Moutinot; en 2009 aucun élu n'a atteint ce seuil).